
AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce qu'elle tiendra une réunion publique sur la question suivante :

- Lignes directrices pour l'évaluation environnementale (document sur la portée) du projet de redémarrage des réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire Bruce-A, à Tiverton, en Ontario.

Bruce Power Inc. a signalé à la Commission son intention de demander la modification de son permis d'exploitation pour être autorisée à procéder au redémarrage de ces réacteurs, qui sont actuellement en état d'arrêt garanti et libres de combustible.

Avant que la Commission rende une décision sur le projet, une évaluation environnementale doit être faite conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'évaluation vise à établir si le projet, compte tenu des mesures d'atténuation voulues, est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Le 5 décembre 2001, l'ébauche du document sur la portée de l'évaluation a été rendue publique. Le public pouvait soumettre ses commentaires sur ce document jusqu'au 9 janvier 2002. La version révisée du document sur la portée sera rendue publique après le 29 janvier 2002.

La version révisée des lignes directrices, tenant compte des commentaires du public, sera soumise à la Commission aux fins d'approbation lors d'une réunion publique. Le document sur la portée identifie le projet et précise les facteurs qui seront étudiés dans le cadre de l'évaluation.

La réunion publique concernant le document sur la portée se tiendra le 1^{er} mars 2002 aux bureaux de la CCSN, 280 rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario). La réunion publique commencera à 8 h 30 et se déroulera selon l'ordre du jour publié antérieurement.

On acceptera les commentaires écrits du public sur la version révisée du document jusqu'au 18 février 2002. La Commission tiendra compte uniquement des commentaires écrits lors de la réunion. Tous les commentaires doivent être déposés auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse suivante :

a/s Mme Carmen Ellyson

Agente des opérations de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : (613) 996-2026 ou le 1-800-668-5284
Fax : (613) 995-5086
Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

La Commission tiendra une audience publique pour l'examen de la demande de permis à une date ultérieure, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux Règles de procédure de la CCSN.

Pour plus d'informations sur l'évaluation environnementale, on peut consulter le site web de la CCSN à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/regulate/BKGD.htm>.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire régit l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.